

Le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE) des Alpes de Haute Provence accompagne les personnes en situation de handicap en risque de rupture de parcours sur l'ensemble du département.

✿ Le public

Toutes personnes, enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap qui bénéficient de notification d'orientation CDAPH et reconnues « situation individuelle critique » selon la Circulaire N°DGCS / SD3B / CNSA / 2013 / 381 du 22 novembre 2013.

Le PCPE intervient auprès des personnes dont la complexité de l'accompagnement génère une rupture de parcours ainsi que les situations où l'intégrité de la personne est mise en cause.

Dans le respect des droits et de l'intérêt des usagers, les professionnels du PCPE soutiennent et accompagnent également la famille (responsable légal) et les aidants.

✿ Les missions

Le PCPE est un service d'accompagnement novateur qui propose une coordination des acteurs institutionnels, libéraux et/ou prestataires de service et intervenants à domicile.

Il vise à favoriser l'inclusion en sollicitant les services et acteurs du droit commun.

Les axes d'intervention sont :

- ✿ l'évaluation des besoins ;
- ✿ la délivrance de prestations directes ;

- ✿ la formalisation d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement ;
- ✿ la coordination des intervenants ;
- ✿ le conseil et le soutien à la personne accompagnée et son entourage.

✿ L'accompagnement

Saisi par la Cellule de Veille des situations critiques de la MDPH 04, le PCPE propose une évaluation des besoins de la personne. Cette évaluation est réalisée avec la personne et son entourage, sur une période de 1 mois maximum.

L'accompagnement se décline sous forme de prestations personnalisées et diversifiées, issues du service ou de professionnels externes.

Le PCPE est un service « hors les murs ». Les accompagnements sont organisés au plus proche des besoins et du quotidien de la personne en situation de handicap (domicile, école, institution, ...).

Après la période d'évaluation, les prestations sont définies en fonction de chaque Projet Personnalisé d'Accompagnement, elles peuvent évoluer en fonction des bilans pluridisciplinaires et des échanges avec les bénéficiaires.

L'accompagnement assuré est temporaire (6 mois), la limite étant assurée par la notification de la CDAPH.

✿ Les professionnels

Le Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées est composé d'une équipe de professionnels qualifiés et formés dans le domaine du handicap.

Le responsable coordonnateur, l'éducateur spécialisé, le psychologue et l'infirmière œuvrent en concertation avec la personne et son représentant légal (mineurs ou personnes sous tutelle) dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accompagnement.

En fonction des besoins spécifiques, en terme d'évaluation ou d'accompagnement, le PCPE peut mobiliser des professionnels spécialisés dans certaines pathologies ou thérapeutiques.

Ainsi, le PCPE signe différents partenariats publics et privés, hospitaliers et libéraux, avec le soutien de l'ARS et de la MDPH.

L'action du PCPE s'inscrit dans le cadre de réseau de professionnels qualifiés, pluridisciplinaires, mobilisés autour du projet global d'accompagnement de chaque personne.

✿ Le réseau

Enseignement : Éducation Nationale, dispositifs scolaires adaptés (SEGPA, ULIS, ...), centres de formation (CFA RFA, MFR, GRETA, Chantiers d'insertion, ...).

Santé : hôpitaux (Centres de jour, CMP, CASA, ...), services mobiles et à domicile (SSIAD, SAMSAH, HAD, ...), établissements médico-sociaux (IME, ITEP, FAM,...), professionnels libéraux, centres ressources.

Vie Sociale : dispositifs de droit commun (CCAS), services sociaux (CMS, ASE, ...), associations culturelles et civiques, de sport adapté, handisport, ..., associations et structures d'aides aux aidants.

Autres acteurs : associations d'aide à domicile spécialisées, prestataires de service.

Il est rappelé que la mission du PCPE n'a pas vocation à proposer un accompagnement pérenne.



Etude des besoins



Travail en réseau



Projet d'accompagnement



Le PCPE propose un accueil téléphonique et des accompagnements.

Contacter le PCPE :

du lundi au vendredi
de 9h à 18h

Par mail :

pcpe@apajh04.fr

Par téléphone :

04 92 31 34 02 / 06 37 52 79 37

Par courrier :

PCPE APAJH 04

Siège Administratif DITEP

04660 Champtercier



Le Pôle de
Compétences
et de
Prestations
Externalisées
PCPE

Alpes-de-Haute-
Provence